



[Accueil](#)



[Nous joindre](#)



[Plan du site](#)



[COPA](#)



[Recherche](#)

Español



English



Português



[Qui sommes nous?](#)

[Activités](#)

- [2005](#)
- [2004](#)
- [2003](#)
- [2002](#)
- [2001](#)
- [2000](#)

[Thématiques de travail](#)

[Banques documentaires](#)

[Représentation des femmes](#)

[Secrétariat](#)

[Liens utiles](#)

[Contribution des membres](#)

## Réseau des femmes parlementaires des Amériques



**2002**

**III<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

[Compte rendu sommaire](#)

[Compte rendu](#)

[Recommandation sur les budgets par l'approche différenciée selon le genre](#)

[Recommandation sur la Réunion des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire \(UIP\)](#)

[Recommandation sur la reconnaissance des droits des femmes afghanes](#)

[Recommandation sur les droits des femmes nigérianes](#)

[Déclaration sur la journée de la non-violence à l'égard des femmes](#)

Dernière mise à jour : 2006-09-15

Quelque 50 femmes parlementaires provenant d'une vingtaine de pays ont pris part à la troisième Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, le 24 novembre 2002 à Ixtapan de la Sal, au Mexique. Au cours de cette rencontre, chacune des représentantes du Comité exécutif a fait part des progrès réalisés dans sa région, assemblée parlementaire régionale ou organisation interparlementaire respective en ce qui concerne les législations relatives aux femmes ou de toute autre initiative d'intérêt pour le Réseau.

Les parlementaires ont participé à un atelier thématique portant sur les budgets conçus en fonction de l'approche différenciée selon le genre donné par Madame Simel Esim, économiste du International Center for Research on Women basé à Washington. Suite à l'atelier, les parlementaires ont adopté une recommandation qui suggère d'analyser les politiques publiques et les processus budgétaires ainsi que de prendre les moyens pour mettre sur pied des programmes, stratégies et initiatives de budgets en fonction de l'approche différenciée selon le genre destinés à permettre aux femmes et aux hommes un accès égal aux opportunités, aux biens, aux ressources et aux services. Quatre autres recommandations et une déclaration ont également été adoptées lors de cette réunion.



## **III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

### ***COMPTE RENDU***

Quelque 50 femmes parlementaires provenant d'une vingtaine de pays ont pris part à la III<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, le 24 novembre 2002 à Ixtapan de la Sal, au Mexique. Au cours de cette rencontre, les participantes ont notamment:

1. Été informées des activités régionales: chacune des représentantes du Comité exécutif a fait part des progrès réalisés dans sa région, assemblée parlementaire régionale ou organisation interparlementaire respective en ce qui concerne les législations relatives aux femmes ou de toute autre initiative d'intérêt pour le Réseau. Si plusieurs se sont réjouies de l'augmentation effective du nombre de femmes dans les postes de pouvoir, elles sont tout de même nombreuses à nous avoir mentionné la préoccupation de susciter, dans leurs pays, une plus grande participation des femmes à la vie politique notamment par la promotion ou l'adoption de loi de quotas.

À tour de rôle, les membres du Comité exécutif ont fait la description des lois et mesures adoptées pour favoriser l'avancement des femmes et préserver leurs droits. Plusieurs exemples ont été donnés à l'Assemblée afin d'illustrer les initiatives qui ont été mises en place pour éliminer la violence faite aux femmes ainsi que la discrimination sexuelle, le tourisme sexuel utilisant les femmes et les enfants et le trafic des personnes. Certaines ont mentionné la tenue de séminaires, dans leur région ou pays, qui analysent les droits des travailleuses et les problèmes de migration mais aussi les effets de la Zone de libre-échange des Amériques ainsi que ses impacts sur les femmes. Finalement, nous avons aussi entendu parler des mesures et lois qui ont permis d'influencer l'élaboration des budgets avec un focus de genre dans certains pays.

2. Été informées du compte rendu des activités du Réseau depuis la dernière réunion du Comité exécutif qui a eu lieu à Mexico en mai 2002. La présidente, madame Lyse Leduc, a fait part des recommandations adoptées lors de cette réunion. Concernant celle qui dénonce l'enlèvement de la candidate à la présidence de la République de Colombie, madame Ingrid Bétancourt, le 23 février 2002, qui est toujours détenue, Madame Leduc a informé les membres que l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion en Chambre dénonçant cet enlèvement et fait parvenir une copie de la motion à l'ambassade de Colombie. Madame Leduc en a profité pour inviter les membres du Réseau à faire adopter une telle motion dans leur assemblée respective.

Une démonstration par projection en direct de la banque documentaire, qu'il est maintenant possible de consulter sur le site Internet de la COPA sous la rubrique Réseau des femmes parlementaires à l'adresse [www.copa.qc.ca](http://www.copa.qc.ca), a été présentée par la Responsable du Réseau. Ce projet du Plan d'action mis de l'avant par le Comité exécutif permet de rendre disponibles en ligne divers projets de lois sur les femmes, un centre de documentation ainsi que des liens utiles pour des ressources sur la condition féminine. Il a été demandé aux parlementaires présentes de faire parvenir au Secrétariat du Réseau, hébergé à l'Assemblée nationale du Québec, tout texte, document ou projet de loi qui permettrait de contribuer à l'amélioration de la banque documentaire.

En ce qui concerne le Projet de stage pour jeune femme dans diverses assemblées parlementaires, rappelons que ce programme vise à permettre à des étudiantes de se familiariser avec les processus législatifs et à les intéresser à envisager une carrière politique. Compte tenu de difficultés, par l'organisation partenaire, à suivre les étapes prévues à l'échéancier pour l'implantation du volet théorique du programme, il a été décidé par le Comité exécutif de maintenir le Projet de stage sous une forme modifiée qui privilégie le stage pratique et de continuer les recherches pour mettre en place un volet théorique. Ce stage pratique sera implanté par les Assemblées sur une base autonome mais le Réseau fournira des modèles de programmes similaires pour faciliter la mise en place dans d'autres parlements.

Une recommandation a été adoptée à l'unanimité afin que le Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques entreprenne des démarches dans le but d'obtenir, pour le Réseau, un statut d'observateur auprès de la Réunion des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire (UIP), comme le statut qui a été accordé à la COPA.

3. Participé à un atelier thématique portant sur les budgets conçus en fonction de l'approche différenciée selon le genre donné par madame Simel Esim, économiste du *International Center for Research on Women* basé à Washington. Madame Esim est une experte en la question qui a fait de la recherche en Amérique latine et développé des programmes pour favoriser l'intégration des préoccupations de genre dans les budgets auprès de divers pays et organisations. Celle-ci a expliqué comment ces budgets permettent d'influencer les dépenses publiques en tenant compte des impacts de ces derniers sur les hommes et les femmes et a illustré les mécanismes et instruments nécessaires pour mettre en place de telles stratégies nationales. Les nombreux échanges qui ont suivi avec la conférencière ont été présidés par madame Ileana Rogel, députée à l'Assemblée législative du El Salvador.
4. Adopté, suite à l'atelier, une recommandation portant sur les budgets par l'approche différenciée selon le genre. L'essentiel de la recommandation exhorte les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à mesurer l'ampleur des désavantages pour les femmes et de l'inégalité qui perdure entre les genres et à appliquer les engagements, recommandations et plans d'actions relatifs à la problématique hommes-femmes qui découlent des conférences internationales.

La recommandation suggère d'analyser les politiques publiques et les processus budgétaires ainsi que de prendre les moyens pour mettre sur pied des programmes, stratégies et initiatives de budgets en fonction de l'approche différenciée selon le genre destinés à permettre aux femmes et aux hommes un accès égal aux opportunités, aux biens, aux ressources et aux services. De plus, elle recommande d'inclure dans la formation des parlementaires, du personnel parlementaire et des présidents de commissions non seulement cette approche mais aussi d'accroître le nombre femmes dans ces commissions.

Une demande a été formulée pour qu'une recommandation spécifique adoptant les mêmes principes soit acheminée aux partis politiques afin qu'ils élaborent leur plate-forme de parti et s'engagent dans leurs campagnes électorales à promouvoir et adopter des budgets conçus en fonction l'approche différenciée selon le genre. Il apparaît que chaque membre du Réseau devra effectuer le suivi auprès de son propre parti politique.

5. Pris acte des propositions suivantes:

Madame Elisa Carca, représentante du Cône Sud a présenté la *Déclaration de Buenos Aires* qui a été adoptée lors de la réunion régionale des membres du Cône Sud du Réseau des femmes le 4 novembre 2002. En signant cette déclaration, les parlementaires présentes se sont engagées à honorer leur mandat politique en défendant les secteurs les plus pauvres de la société. L'Assemblée générale du Réseau des femmes a pris acte de la Déclaration et adopté la conclusion qui exige que la COPA, aussi bien que d'autres organisations institutionnelles de la région prennent des mesures qui soient, non de simples énoncés, mais des engagements réels envers le respect des droits des femmes et des enfants.

Madame Nidia Díaz, représentante du Parlement centraméricain, a présenté une recommandation de déclaration qui souligne la Journée contre la violence faite aux femmes, le 25 novembre. Il a été proposé que cette déclaration soit lue devant l'Assemblée générale de la COPA, le lendemain par la présidente, madame Laura Pavón.

Madame Velda González de Modestti, vice-présidente du Sénat de Puerto Rico, a également présenté une recommandation afin de dénoncer les violations aux droits fondamentaux des femmes et de manifester la désapprobation concernant les sentences de mort prononcées contre des femmes nigérianes lorsqu'elles sont mères célibataires. Cette recommandation a été présentée et appuyée par le Réseau.

Madame Fatima Houda-Pepin, de la Section du Québec du Réseau des femmes, a présenté une recommandation visant à appuyer les femmes afghanes et plus particulièrement Dr Sima Samar, ancienne vice-première ministre du gouvernement transitoire afghan, qui mène actuellement un combat courageux contre la violence faite aux femmes en Afghanistan et qui tente d'implanter une commission des droits de la personne à cet effet. La recommandation été appuyée par le Réseau.

Une demande pour que le Réseau des femmes parlementaires délègue une observatrice officielle aux élections du El Salvador, le 16 mars 2003, a été acheminée par le parti politique *Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional* (FMLN). Il a été proposé de mandater le Comité exécutif à prendre une décision concernant cette demande.

6. Élu par acclamation leur nouveau Comité exécutif, qui est maintenant composé de:

**Présidente:**

Madame Ileana Rogel, députée à l'Assemblée législative du El Salvador

**Représentantes régionales:**

**Amérique du Nord**

Madame María Elena Chapa, députée au Congrès fédéral Mexicain

Madame Deborah Hudson, représentante de la Chambre des représentants de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique

**Amérique centrale**

Madame Antonieta Botto Handal de Fernández, députée au Congrès national du Honduras

**Antilles**

Madame Velda González de Modestti, vice-présidente du Sénat de Puerto Rico

Madame Ruth Jeanette Wijdenbosch, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Suriname

**Région Andine**

Madame María Iris Varela Rangel, députée de l'Assemblée nationale du Venezuela

**Cône Sud**

Madame Elisa Carca, sénatrice de la province de Buenos Aires, Argentine

Madame Araceli Lemos, députée à l'Assemblée législative de l'État de Pará, Brésil

**Organisations interparlementaires et parlements régionaux:**

Madame Adela Muñoz de Liendo, représentante du Parlement andin

Madame Nidia Díaz, représentante du Parlement centraméricain

Madame Andriana Coirini, représentante de l'Union des parlementaires du Mercosur

**Ex-Présidente**

Madame Lyse Leduc (1999-2002), députée à l'Assemblée nationale du Québec

Il est important de noter que la présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, madame Ileana Rogel, occupe de facto l'une des six vice-présidences de la COPA.

Lors de la réunion du nouveau Comité exécutif tenue le 25 novembre 2002, madame Velda González de Modestti, vice-présidente du Sénat de Puerto Rico, a été élue 2<sup>e</sup> représentante du Réseau des femmes parlementaires des Amériques au Comité exécutif de la COPA.



### **III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

#### ***RECOMMANDATION SUR LES BUDGETS PAR L'APPROCHE DIFFÉRENCIÉE SELON LE GENRE***

Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, à l'occasion de sa Réunion annuelle tenue le 24 novembre 2002 à Ixtapan de la Sal, au Mexique,

*PRENANT ACTE* de l'appel lancé à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, en 1995, pour assurer l'intégration d'une perspective tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les décisions et politiques budgétaires;

*RAPPELANT* que les femmes assument presque entièrement les responsabilités relatives à la reproduction, à l'éducation des enfants, aux soins de santé et aux soins de la famille, qui sont sous-évaluées et mal reconnues;

*RAPPELANT* que faute de reconnaître les nombreuses contributions des femmes au développement national, on perpétue la discrimination et l'inégalité entre les genres et on renforce les obstacles à leurs droits égaux en matière d'accès aux biens et services économiques;

*CONSIDÉRANT* que les budgets, que ce soit à l'échelle locale ou nationale, sont les moyens qui permettent de déterminer l'accès de la population aux biens, ressources et services;

*CONSIDÉRANT* que l'affectation des budgets et des ressources reflète les priorités d'action, si lesdits budgets ne parviennent pas à répondre aux besoins et à la demande des pauvres et des femmes, l'engagement réel envers la réalisation des objectifs et des programmes d'égalité et d'équité tels que l'élimination de la violence faite aux femmes ainsi qu'à la prestation de services adéquats pour soutenir le travail non rémunéré des femmes ou encore à la promotion de l'égalité des chances pour les femmes dans l'économie, est remis en question;

*CONSIDÉRANT* que l'établissement d'un budget par l'approche différenciée selon le genre peut contribuer de manière cruciale à remédier à la discrimination et aux inégalités, ainsi qu'à promouvoir une utilisation plus efficace des ressources publiques;

*CONSIDÉRANT* que les budgets par l'approche différenciée selon le genre constituent l'un des moyens dont disposent les pouvoirs publics pour concrétiser leurs engagements envers l'égalité entre les genres et le développement humain;

*CONSIDÉRANT* que les initiatives concernant les budgets par l'approche différenciée selon le genre sont opportunes dans un contexte de sensibilisation à la bonne gestion des affaires publiques, à la décentralisation et aux droits du peuple à l'information;

*NOUS, représentantes des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques, réunies à Ixtapan de la Sal au Mexique à l'occasion de la III<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires convenons de:*

*EXHORTER* les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à mesurer l'ampleur des désavantages pour les femmes et de l'inégalité qui perdure entre les genres;

*EXHORTER* les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à prendre les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les engagements, les recommandations et les plans d'action relatifs à la problématique hommes-femmes qui découlent des conférences internationales;

*RECOMMANDER* d'inclure dans la formation des parlementaires, du personnel parlementaire et des présidents de commissions, l'analyse des politiques publiques et des budgets en fonction de la notion de genre;

*RECOMMANDER* une sensibilisation des parlementaires à la pertinence d'intégrer de façon égalitaire les préoccupations des hommes et des femmes dans le processus budgétaire et l'élaboration des politiques publiques, afin que toutes les décisions prises tant au niveau du parlement que du gouvernement portent une attention équitable aux préoccupations des deux genres;

*RECOMMANDER* d'accroître le nombre de femmes dans les commissions traitant de la répartition des budgets;

*APPELER* tous les parlements et gouvernements des États des Amériques à mettre sur pied des programmes, stratégies ou initiatives de budgets en fonction de l'approche différenciée selon le genre destinés à permettre aux femmes et aux hommes un accès égal et équitable aux opportunités, aux biens, aux ressources et aux services;

*EXHORTER* tous les parlements et gouvernements des États des Amériques à évaluer l'ensemble de leurs politiques et budgets à la lumière de leur impact différencié sur les individus en fonction de leur genre et à élaborer le budget de l'État à partir du principe et des résultats de l'analyse comparative différenciée selon le genre, de manière à ce que la politique fiscale réponde mieux aux besoins des femmes.



## **III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

### ***RECOMMANDATION SUR LA RÉUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE***

*RAPPELANT* que l'Union interparlementaire (UIP) constitue la plus importante organisation interparlementaire à l'échelle de la planète;

*CONSIDÉRANT* que dès 1978, des femmes ont pris l'initiative d'y créer un groupe informel de femmes parlementaires afin d'influer sur les programmes et politiques de l'UIP;

*CONSIDÉRANT* que depuis 1986, les femmes parlementaires de l'UIP tiennent une session au cours de laquelle elles arrêtent des stratégies afin de faire connaître leurs vues et préoccupations à la Conférence annuelle de l'UIP;

*CONSIDÉRANT* qu'en 1999 de nouvelles dispositions des Statuts et Règlements de l'UIP ont été introduites, donnant une reconnaissance officielle à la Réunion des femmes parlementaires et à son Comité de coordination;

*CONSIDÉRANT* que la COPA a récemment obtenu le statut d'observateur auprès de l'Union interparlementaire;

*CONSIDÉRANT* que le Réseau des femmes parlementaires des Amériques et la Réunion des femmes de l'UIP partagent des objectifs communs;

*NOUS, représentantes des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques, réunies à Ixtapan de la Sal au Mexique à l'occasion de III<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires:*

*CONVENONS* que le Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques entreprenne des démarches afin d'obtenir, pour le Réseau, un statut d'observateur auprès de la Réunion des femmes parlementaires de l'UIP.



**III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU  
RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

***RECOMMANDATION SUR LA RECONNAISSANCE DES  
DROITS DES FEMMES AFGHANES***

*CONSIDÉRANT* le contexte politique en Afghanistan, où les femmes ont souffert pendant plus de deux décennies sous le régime des talibans et continuent de souffrir sous l'actuel régime;

*CONSIDÉRANT* que Dr Sima Samar, ancienne vice-première ministre du gouvernement transitoire afghan, mène actuellement un combat courageux contre la violence faite aux femmes en Afghanistan et tente d'implanter une commission des droits de la personne à cet effet;

*NOUS, membres du Réseau des femmes parlementaires des Amériques:*

*APPUYONS* Dr Sima Samar et toutes les militantes afghanes, qui oeuvrent, au péril de leur vie, à la reconnaissance des droits des femmes afghanes et à l'implantation de la démocratie en Afghanistan.



### **III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

#### ***RECOMMANDATION SUR LES DROITS DES FEMMES NIGÉRIANES***

Pour condamner les sentences de mort par lapidation contre des femmes nigérianes et réclamer du gouvernement et du Président de la République fédérale du Nigeria de revoir les structures juridiques et les politiques publiques de ce pays qui portent atteinte aux droits de la personne et privent la femme nigériane de droits civils et politiques, de respecter les accords internationaux sur les droits de la personne et d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard de la femme;

*CONSIDÉRANT* que les hommes et les femmes naissent tous libres et égaux en dignité et en droits et, par conséquent, tout gouvernement doit assurer à ses citoyens la libre jouissance des droits de la personne et des libertés fondamentales, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, et indépendamment de l'état civil ou des conditions de ces personnes;

*CONSIDÉRANT* que même si le Nigeria est l'un des pays signataires de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, on applique encore, dans l'État de Katsina au Nigeria, la *Loi Charia*, un statut traditionnel accepté par une secte de l'Islam appelée «wahabi», qui permet l'imposition de sentences cruelles, oppressives et discriminatoire à l'égard de la femme;

*CONSIDÉRANT* qu'aux termes de la *Loi Charia*, le vendredi 22 mars 2002, un tribunal de l'État de Katsima, au Nigeria, a prononcé une sentence de mort par lapidation à l'endroit de la citoyenne Amina Lawal après qu'elle eut avoué avoir donné naissance à une fille tout en étant divorcée et il l'a condamnée à être enterrée jusqu'au cou pour que la population lui lance des pierres à la tête jusqu'à ce qu'elle meure;

*CONSIDÉRANT* que les citoyennes Ahmadu Ibrahim et Fátima Usman ont également été victimes de cette condamnation horrible et répugnante pour laquelle elles ont porté appel; et Sofiya Hussein, également condamnée à mort par lapidation et qui, étonnamment, a pu être exemptée cette année d'une sentence aussi terrible;

*CONSIDÉRANT* que la *Loi Charia* constitue un boulet des siècles passés qui viole les droits de la personne et les libertés fondamentales de la femme nigériane, et même si la condamnation d'Amina Lawal a été récemment suspendue après de vives protestations et critiques de la part de la communauté internationale, le gouvernement du Nigeria ne s'est pas engagé à imposer un changement aux lois des États à prédominance musulmane;

*CONSIDÉRANT* que le gouvernement de la République fédérale du Nigeria doit prendre de manière urgente des mesures positives pour l'éradication définitive du châtiment par lapidation dans tous les États de ce pays, ainsi que pour l'annulation et l'élimination de toute loi, pratique et politique qui prive la femme nigériane des droits de la personne et des droits civils et politiques, ou les restreint;

*C'EST POURQUOI* il est résolu par le Réseau des femmes parlementaires des Amériques:

*PREMIÈREMENT* De condamner de manière absolue les sentences de mort par lapidation à l'endroit des femmes nigérianes et tout genre de torture, mauvais traitement, oppression, marginalisation ou discrimination à l'égard de la femme, peu importe l'endroit où ces actes se produisent;

*DEUXIÈMEMENT* De réclamer du gouvernement de la République fédérale du Nigeria qu'il revoie les structures juridiques de ce pays qui restreignent les droits de la personne et les droits civils et politiques de la femme nigériane et qu'on annule et élimine toute politique publique et pratique d'exclusion ou de restriction fondée sur le sexe qui empêche ou rend difficile son développement humain et sa participation à la vie politique, sociale et économique;

*TROISIÈMEMENT* D'envoyer une copie de cette résolution, traduite en anglais, au président de la République fédérale du Nigeria, l'honorable Olusegun Obasanjo, à chaque Chambre de l'Assemblée nationale, au délégué de la République fédérale du Nigeria aux Nations Unies, aux chefs des partis politiques Alliance for Democracy (AD), Aljajii Adamu Abdulkadir et People's Democratic Party (PDP), Audu Ogbeh, au Secrétariat d'Amnistie internationale, et à la presse internationale pour sa diffusion générale.

*Recommandation présentée lors de la Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques tenue à Ixtapan de la Sal, au Mexique, le 24 novembre 2002.*

*Velda González de Modestti  
Vice-présidente du Sénat de l'État libre associé de Puerto Rico*



**III<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU  
RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Ixtapan de la Sal, Mexique, 24 novembre 2002**

***DÉCLARATION SUR LA JOURNÉE  
DE LA NON-VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES***

Le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, en ce 25 novembre 2002, Journée internationale de la non-violence à l'égard des femmes, déclare son intention de:

1. Prendre la ferme décision de continuer à lutter contre toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans toutes les parties du monde;
2. Garantir et fournir la sécurité juridique aux femmes; travailler avec ardeur pour le respect des préceptes constitutionnels; traités, ententes et lois en vigueur; veiller à la protection et à la promotion des droits de la personne; rechercher l'équité pour les personnes des deux sexes, ainsi que promouvoir des lois qui préviennent, pénalisent et éradiquent la violence faite aux femmes;
3. Faire montre de solidarité envers toutes les femmes qui souffrent et qui sont victimes de violence dans l'espoir que chaque jour, le silence soit brisé.

*Déclaration lue devant l'Assemblée générale de la COPA  
Ixtapan de la Sal, le 25 novembre 2002*